

# Demande dommages et intérêts

## Par criquillion veronique, le 09/03/2017 à 16:47

### **Bonjour**

Nous louons une maison avec terrain. En face de chez nous, sur le même terrain vendu par nos propriétaires, se construise deux maisons. Il nous ai souvent impossible de sortir de chez nous parce que les véhicules des ouvriers bloquent le passage (ce chemin n'est qu'un droit de passage pour les propriétaires des maisons en construction et non un droit de stationnement...nous occupons la maison située au fond). Nous sommes prisonniers chez nous. De plus l'état de santé de mon mari nécessite que des ambulances puissent avoir librement accès à notre domicile mais cela est souvent impossible.

Pouvons-nous demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi?

Pouvons-nous demander des dommages et intérêts pour le préjudice subi? merci

## Par youris, le 09/03/2017 à 17:08

bonjour,

seul un jugement permet d'obtenir des dommages et intérêts.

vous commencez par mettre en demeure votre voisin de vous laisser libre le droit de passage. vous pouvez faire constater le stationnement en prenant des photos ou faire un constat d'huissier.

vous devez prévenir votre bailleur car il doit vous permettre d'avoir la pleine jouissance de votre bien.

salutations

### Par criquillion veronique, le 10/03/2017 à 11:47

Merci

Les photos sont faites tous les jours

je viens de prendre rendez-vous avec l'agence qui gère la location. Nous verrons bien ce qu'ils feront. Nous sommes à bout de nerfs....